

Procès verbal

Le lundi 29 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Christophe BLOT.

Secrétaire de la séance : Pascal COLAS

Présents : Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Frédéric MARTEAU

Représentés :

Absents et excusés : Frédéric FLEURY, Raphaël DEL CIOTTO, Claudine HUAT, Benoît LE PEZRON, Philippe ODOU

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 02 Juin 2025

Ordre du jour :

- Suppression régie brocante
- Suppression régie salle communale
- Augmentation prix de la salle communale

Divers :

- Décorations de Noël
- Equipements de la cuisine de la salle des fêtes
- Nomination référent EESH

Délibérations du conseil :

Suppression de la régie "Salle communale" (N° DE_019_2025)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération n° 35/2009 en date du 06/10/2009 portant création de la régie salle communale ;

Vu l'arrêté n°AR-2020-011 en date du 03/08/2020 portant nomination du régisseur Mme HUAT Maryvonne ;

Vu l'avis du comptable public en date du 31 Juillet 2020 ;

DECIDE

- De mettre fin à la régie salle communale à compter du 29/09/2025.
- De mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 29/09/2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

Délibération : adoptée

Suppression de la régie "Brocante" (N° DE_020_2025)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu (3) l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu (4) l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu l'acte modificatif en date du 27 Janvier 2014 portant création de la régie brocante ;

Vu l'arrêté n°AR-2020-011 en date du 03/08/2020 portant nomination du régisseur Mme HUAT Maryvonne ;

Vu l'avis du comptable public en date du 13 Novembre 2008 ;

DECIDE

- De mettre fin à la régie brocante à compter du 03/10/2025

- De mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 03/10/2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse (pour les recettes), ainsi tous ses documents, valeurs et stocks.

Délibération : adoptée

PRIX DES LOCATIONS SALLE COMMUNALE (N° DE_021_2025)

Des travaux dans la salle communale sont prévus. Le coût de ses travaux va occasionner une hausse des prix de la salle communale.

Après discussion, le Conseil décide

- de passer le prix de location pour un apéritif ou un vin d'honneur en semaine, de **110€ à 125€**,
- de passer la location aux habitants du village de **200€ à 250€**,
- de passer la location aux personnes extérieures à la commune de **400 € à 500 €**.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Décorations de Noël : Il est prévu l'achat de décorations de Noël afin de remplacer les éléments défectueux. Il y aura notamment l'achat d'une nouvelle traversée d'entrée de village pour le lieu-dit les Venteaux, ainsi qu'une nouvelle décoration pour la fontaine. Deux sapins seront comme chaque année placés aux Venteaux et sur la place du village. M. Bouchery, conseiller municipal a proposé gracieusement de céder un de ces sapins pour mettre sur la place du village.

- Salle Communale : Des travaux dans la salle communale sont prévus. En effet une nouvelle cuisine sera installée (l'évier et le lave-vaisselle seront remplacés). Concernant la location de la salle elle ne sera pas possible durant la totalité des travaux. Nous n'avons pour l'instant pas de date de reprise pour les réservations. Un communiqué sera fait sur le site de la Mairie ainsi que sur Facebook lors de la reprise des locations.

Nomination référent EESH : L'ambrosie à feuilles d'armoises et les chenilles processionnaires du chêne et du pin sont présentes au sein du département. Ces espèces constituent un problème de santé publique et sont à ce titre, réglementées par le code de la santé publique en tant qu'espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) et par des arrêtés préfectoraux. Dans ce cadre, la désignation au sein de notre collectivité d'un référent territoriale EESH est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces au sein de la commune et du département. Mme Jama Françoise, conseillère municipale, après s'être portée volontaire, devient donc la référente EESH de la commune.

- Comité d'animation de Montigny : M. Le Maire lit un courrier du Président du CAM, M. Côte remerciant le Conseil Municipal pour l'octroi de la subvention au CAM qui leur permettra de proposer aux habitants du village de nombreuses animations tout au long de l'année.

Le Maire clôture la séance à 21h40

Christophe BLOT
Président de séance

Pascal COLAS
Secrétaire de séance